

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie,
des Mines et de
l'Environnement



المملكة المغربية

وزارة الطاقة
والمعادن
والبيئة

Département de l'Energie et des Mines



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1/2019/DEM

Mise en place et gestion d'un système de traçabilité et de marquage pour le contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers

Décembre 2019

1. CONTEXTE

Dans le cadre de ses missions régaliennes, le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement (MEME) est appelé à assurer le contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers distribués sur le territoire national.

Ce contrôle vise à garantir la disponibilité desdits produits et le respect des spécifications réglementaires applicables aux carburants commercialisés au Maroc.

Par ailleurs et malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics y compris les services du MEME et des opérateurs, pour garantir des carburants conformes à la réglementation en vigueur, il s'avère que des manquements sont parfois relevés au niveau des lieux de stockage ou au niveau des points de vente.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) :

Afin d'instaurer un système de contrôle efficace et équitable, le MEME vise à mettre en œuvre un système de contrôle et de traçabilité des produits pétroliers utilisant les technologies modernes en vue, notamment de délimiter les responsabilités des différents intervenants dans la chaîne de distribution des produits en question. Par conséquent, ledit système doit permettre de :

- Prévenir les pratiques illégales : détournement d'usage, adultération, etc.
- Renforcer la confiance des consommateurs et des constructeurs de véhicules en matière de qualité des produits pétroliers commercialisés ;
- Renforcer les compétences des agents du MEME en matière du contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers ;
- Contribuer à améliorer la qualité de l'air et à la protection de l'environnement ;
- Assister les autres services de l'Etat dans leur mission de sécurité et/ou fiscale.

Pour ce faire, le MEME **souhaite identifier, puis acquérir une solution technologique permettant le contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers.**

Les principaux objectifs exprimés par le maître d'ouvrage portent ainsi sur l'identification et le recrutement d'un ou plusieurs, prestataires pour la mise en place d'une solution globale performante de contrôle de la disponibilité et de la qualité des carburants commercialisés sur le territoire national depuis la mise à la consommation jusqu'à la mise à la disposition du consommateur final.

De manière explicite, cette prestation vise à :

- Accompagner le MEME pour renforcer le contrôle de la qualité des produits pétroliers ;
- Garantir l'intégrité des produits pétroliers ;
- Assurer un suivi régulier de la disponibilité des produits pétroliers et fournir l'état des stocks en temps réel ;
- Assurer le marquage et la traçabilité desdits produits tout au long de la chaîne de distribution ;
- Délimiter les responsabilités des différents intervenants, en cas de non-conformité desdits produits.

3. L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement lance un Appel à Manifestation d'Intérêt dont l'objectif est d'identifier des prestataires en mesure de mettre en place une solution technologique de contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers, gérer la solution selon les modalités qui seront fixées lors de la phase d'appel d'offres et enfin accompagner le Ministère dans un programme de formation dédiée à la solution retenue.

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt («AMI»), le MEME invite **les sociétés opérant dans les domaines des hydrocarbures, de contrôle de la quantité et de la qualité des produits, de la traçabilité et de marquage des produits**, et intéressées à participer à l'Appel d'Offres pour l'accompagnement du MEME pour la mise en place et la gestion d'une solution technologique permettant le contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers, à exprimer leur intérêt et à confirmer leurs intentions et capacités à développer ce Projet en déposant un dossier d'Expression d'Intérêt conformément aux dispositions du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

1.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES DE LA SOLUTION

Le prestataire devra fournir un système de traçabilité et de marquage des produits pétroliers respectant les spécifications générales suivantes :

- Conformité totale avec la réglementation en vigueur relative aux caractéristiques des produits pétroliers et aux normes de santé, de sécurité et d'environnement ;
- Stabilité de la solution dans le temps ;
- Le système doit être spécifique et permettant d'identifier en temps réel le résultat : conformité, fraude liée à la dilution, ou l'altération physico-chimique du produit analysé ;
- Le marquage des produits pétroliers doit être quantitatif pour vérifier le degré de dilution/frelitage et qualitatif pour contrôler la présence ou non du marqueur dans les produits en question ;
- Le système doit être simple d'utilisation et avoir une interface homme /machine conviviale ;
- Le temps de réponse du système doit être suffisamment rapide pour éviter un rejet par les intervenants ;
- Le système doit être inviolable, difficilement décelable et suffisamment robuste pour supporter le travail dans des zones difficiles (climat, géographie et/ou infrastructures) ;
- Il doit en outre être mobile et adaptable au site de contrôle ;
- Le système doit garantir un taux de précision supérieur à 98%.
- Il doit être capable d'acquérir les données des résultats, les stocker sous une forme conforme aux standards actuels et les transmettre électroniquement au maître d'ouvrage et/ou d'autres autorités qui seront définies lors de la phase d'appels d'offre.
- Le système doit permettre un suivi régulier des stocks et des mouvements des produits pétroliers et fournir l'état des stocks en temps réel.



1.2. DOSSIER D'EXPRESSION D'INTERET

Toute société intéressée par ce Projet est invitée à présenter un dossier d'Expression d'Intérêt constitué des pièces suivantes :

- Une lettre d'Expression d'Intérêt qui résume les principales informations contenues dans les différents documents soumis ;
- Présentation de la société :
 - Présentation générale des activités et de la stratégie de la société ;
 - Description des capacités techniques, financières et humaines ;
 - Expériences, connaissances et expertises en la matière.
- Note conceptuelle sur le projet relatif à l'instauration du système de traçabilité et de marquage pour le contrôle des produits pétroliers demandé.

1.3. DEPOT ET DATE DE REMISE DES DOSSIERS D'EXPRESSION D'INTERET

Le dossier d'Expression d'Intérêt à remettre par la société intéressée doit être présenté, en langue française. Ce dossier doit contenir (un exemplaire original sur papier et une copie électronique sur CD) et doit être présenté dans un Pli cacheté et scellé portant :

- le nom et l'adresse de la société ;
- Le numéro complet de l'AMI et son objet ;
- la mention suivante d'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le Président de la Commission d'ouverture des plis ».

Ce Pli sera adressé à Monsieur le Président de la Commission d'ouverture des plis.

Ce pli sera déposé, contre récépissé au bureau des dépôts des offres (bureau n° 125, 1^{er} étage Bâtiment B – siège du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement - Rabat) ou envoyé sous plis recommandés à l'adresse suivante :

*Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement
Direction du Contrôle et de la Prévention des Risques
Rue Abou Marouane Essaadi BP : Rabat Instituts 6208
- Haut Agdal - Rabat - Maroc*

Les documents de la réponse à cet AMI peuvent être envoyés par E-mail à l'adresse : dcpr@mem.gov.ma avec pour objet « réponse à l'AMI pour accompagner le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement pour la mise en place et la gestion d'une solution technologique permettant le contrôle de la disponibilité et de la qualité des produits pétroliers ».

La date limite de dépôt des plis est fixée au Mardi 17 décembre 2019 à 16h00 (heure marocaine).



4. CONDITIONS GENERALES

Les éléments fournis dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sont donnés à titre purement indicatif et ne peuvent, en aucun cas, constituer une offre ou servir pour les besoins d'évaluation des offres qui seront reçues dans le cadre des étapes futures.

Les dossiers d'Expression d'Intérêt seront examinés par le MEME qui aura toute qualité pour demander tout renseignement complémentaire nécessaire.

Le MEME se réserve le droit à sa discrétion et à tout moment, de modifier une partie du présent Appel à Manifestation d'Intérêt ou de l'annuler.

Le MEME ne sera pas responsable des coûts ou dépenses encourus par toute personne répondant à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Aucune des dispositions mentionnées ci-dessus n'est ou sera considérée une représentation ou une garantie par le MEME quant à l'exactitude, la fiabilité ou la précision de l'information contenue ci-dessus ou autrement fournie en liaison avec cette invitation, que ça soit écrite ou orale. Aucun contact n'est autorisé en relation avec le présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Sans préjudice, mais sans aucune obligation, le MEME essayera de répondre à toutes questions ou demande de clarifications concernant le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, corrige ou amende par des additifs, toute information mentionnée ci-dessus. La date limite de réception des demandes de clarification est fixée au plus tard à trois (3) jours avant la date limite de soumission des dossiers d'Expression d'Intérêt.

Toute question sur L'AMI est à adresser par E-mail à l'adresse : dcpr@mem.gov.ma.

5. CONFIDENTIALITE

Les dossiers d'Expression d'Intérêt seront examinés par le MEME en toute confidentialité. Le MEME s'engage à ne pas divulguer les documents et informations contenus dans les dossiers d'Expression d'Intérêt sans en avoir préalablement obtenu le consentement écrit des sociétés dépositaires de ces dossiers, à l'exception des documents et informations disponibles au Public.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL INDICATIF DU PROJET :

- 03 décembre 2019 : lancement de l'AMI ;
- 17 décembre 2019 : date limite de dépôt de la réponse à l'AMI ;
- 27 janvier 2020 : lancement de l'appel d'offres
- 27 avril 2020 : sélection finale du prestataire
- Mai - décembre 2020: déploiement du système.